

En bref

Un aperçu clair et net du document de consultation Apports – Comptabilisation des produits et questions connexes du CNC

« Le CNC s’est engagé à améliorer les normes comptables de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* pour répondre aux besoins en évolution des parties prenantes des OSBL. Le projet sur la comptabilisation des apports est un pas important en ce sens. »

— Linda Mezon,
présidente du CNC

Objectifs du projet :	Le projet sur la comptabilisation des apports et les questions connexes examine les améliorations qui pourraient être apportées aux indications pertinentes de la Partie III du <i>Manuel de CPA Canada – Comptabilité</i> .
État d’avancement du projet :	Le CNC a publié en mai 2020 son document de consultation Apports – Comptabilisation des produits et questions connexes qui vise à recueillir des commentaires de parties prenantes sur les difficultés d’application des indications actuelles sur les apports.
Prochaines étapes :	Le CNC tiendra des consultations auprès des parties prenantes et examinera tous les commentaires reçus en réponse au document de consultation pour déterminer les améliorations qu’il y a lieu d’apporter aux indications actuelles sur les apports.
Période de commentaires :	Les commentaires doivent parvenir au CNC au plus tard le 15 décembre 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, la période de commentaires du document de consultation a été prolongée, afin d’offrir aux parties prenantes plus de temps pour répondre. Le CNC continuera de suivre l’évolution de la situation.
Réponse au document de consultation :	Utilisez notre formulaire en ligne pour téléverser votre lettre de commentaires.

En bref

*Un aperçu clair et net du document de consultation Apports –
Comptabilisation des produits et questions connexes du CNC*

Pourquoi le CNC entreprend-il le projet?

Le monde change, et le CNC souhaite s'assurer que les normes sur les apports continuent de répondre aux besoins en évolution du secteur des OSBL.

Les normes sur les apports actuellement en vigueur pour les OSBL ont été établies en 1996. Depuis leur publication, ces normes n'ont pratiquement pas changé, même si les recherches indiquent que la situation de nombreux OSBL a évolué. Par exemple, les ententes d'apport deviennent de plus en plus complexes.

Les indications actuelles permettent aux OSBL un choix de méthode de comptabilisation des produits relativement aux apports affectés. Concernant ce choix :

- des utilisateurs d'états financiers d'OSBL ont fait savoir au CNC qu'il ajoute à la complexité et nuit à la comparabilité des états financiers des OSBL;
- des préparateurs d'états financiers d'OSBL ont indiqué au CNC qu'il répond aux divers besoins des OSBL et de leurs utilisateurs.

Les indications élaborées dans le cadre du projet visent à fournir une réponse équilibrée aux divers besoins et activités des OSBL ainsi qu'aux préoccupations des utilisateurs concernant la complexité et la comparabilité des états financiers des OSBL.



En bref

Un aperçu clair et net du document de consultation Apports – Comptabilisation des produits et questions connexes du CNC

Quels sont les travaux réalisés jusqu'ici dans le cadre du projet?

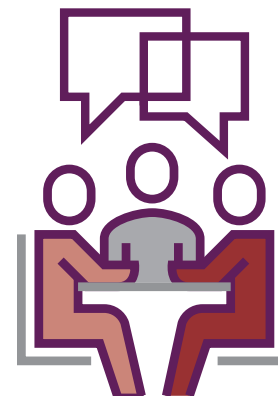
Le CNC a mené d'importantes recherches pour acquérir une compréhension préliminaire des avantages des indications actuelles sur les apports ainsi que des problèmes qu'elles posent.

Le CNC a entrepris ce projet en 2015 en réponse aux commentaires de parties prenantes concernant l'énoncé de principes Amélioration des normes pour les organismes sans but lucratif, qui a été publié conjointement avec le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Depuis le début du projet, le CNC a mené nombre de recherches sur :

- le traitement comptable des apports appliqué actuellement par les OSBL, y compris la comptabilisation des produits associés aux apports affectés;
- les questions que pose dans la pratique l'application des normes comptables existantes;
- les points de vue des parties prenantes sur ces questions, notamment les utilisateurs d'états financiers d'OSBL;
- les indications en matière de comptabilisation des apports dans d'autres pays et les pratiques actuelles à l'échelle internationale.

Le CNC a également demandé, tout au long de la préparation du document de consultation, l'avis de son Comité consultatif sur les organismes sans but lucratif.



En bref

Un aperçu clair et net du document de consultation Apports – Comptabilisation des produits et questions connexes du CNC

Sur quoi porte le document de consultation?

Le document de consultation vise à recueillir des commentaires sur un certain nombre de sujets touchant la comptabilisation des produits tirés d'apports.

Dans ce document de consultation, le CNC sollicite des commentaires sur :

- la définition des apports affectés et des apports non affectés;
- le moment de la comptabilisation des produits tirés d'apports;
- les types d'apports et d'opérations, dont :
 - les apports de biens et de services,
 - les dotations,
 - les apports en immobilisations,
 - les legs,
 - les promesses d'apports.

D'autres sujets étroitement liés à la comptabilisation des apports et pour lesquels le CNC souhaite obtenir des avis sont également traités dans le document de consultation :

Présentation et informations à fournir	Exemption relative à la comptabilisation des immobilisations corporelles	Fondements conceptuels des états financiers
• Établissement d'états financiers d'OSBL selon la comptabilité par fonds • Présentation de l'actif net, y compris l'actif net affecté et non affecté • Informations à fournir sur la trésorerie soumise à restrictions et l'actif grevé d'autres affectations	• Exemption de comptabilisation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels offerte aux OSBL dont la moyenne des produits consolidés pour l'exercice considéré et l'exercice précédent est inférieure à 500 000 \$	• Interaction entre les fondements conceptuels du chapitre 1001, FONDEMENTS CONCEPTUELS DES ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF, et le traitement comptable des apports

Contrairement à un exposé-sondage, le document de consultation ne propose aucune indication particulière. Les indications ne seront élaborées qu'après l'examen par le Conseil des commentaires sur le document de consultation.

En bref

*Un aperçu clair et net du document de consultation Apports –
Comptabilisation des produits et questions connexes du CNC*

Comment donner votre avis?

Le CNC souhaite connaître votre avis!

Vous avez jusqu'au 15 décembre 2020
pour transmettre vos commentaires.

Vous aurez différentes occasions de faire connaître votre avis au CNC sur les sujets abordés dans le document de consultation.

De plus amples renseignements sur ces occasions seront publiés sous peu sur la [page du projet](#).

Soumettre une lettre de commentaires

Veuillez téléverser votre lettre de commentaires à l'aide du [formulaire en ligne](#).

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :

Grace Flis, CPA, CA
Directrice de projets, Conseil des normes comptables
Téléphone : +1 416 204 3478
Courriel : gflis@acsbcanada.ca

Danielle MacLeod, CPA, CA
Directrice de projets, Conseil des normes comptables
Téléphone : +1 416 204 3951
Courriel : dmacleod@acsbcanada.ca